



1. Le résultat de clôture du BP 2016.
2. Compte rendu de la 1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail sur la fiscalité.
3. Proposition de réorganisation du service infrastructure au pôle aménagement.
4. Propositions pour l'accueil des professionnels en déchetterie.
5. Contre-proposition du propriétaire du local office de tourisme à Orthez.
6. Autorisation donnée au Président de signer des marchés (appels d'offres).
7. Autorisation donnée au Président de signer des avenants suivants (appel d'offres).

-----

### **1. LE RESULTAT DE CLOTURE DU BP 2016**

Suite à une présentation détaillée du résultat de clôture, le bureau émet un avis favorable à la stratégie qui lui est proposée.

### **2. COMPTE RENDU DE LA 1<sup>ERE</sup> REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA FISCALITE**

Lors de cette 1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail sur la fiscalité, deux points étaient à l'ordre du jour. Le 1<sup>er</sup> portait sur la nature de la communication à effectuer par la CCLO suite à l'instauration de la TEOM en 2017.

Le second point à l'ordre du jour portait sur le coût des compétences en fonctionnement et la difficulté prévisible de l'équilibre du budget en 2018.

Le bureau prend acte de ces informations.

### **3. PROPOSITION DE REORGANISATION DU SERVICE INFRASTRUCTURE AU POLE AMENAGEMENT**

Le bureau émet un avis favorable à la nouvelle organisation du service infrastructures avec notamment les raisons de ce réaménagement, les actions à mener et sa mise en œuvre qui lui est soumise.

### **4. PROPOSITIONS POUR L'ACCUEIL DES PROFESSIONNELS EN DECHETTERIE**

Devant la disparité des conditions d'accueil des professionnels en déchetterie, une harmonisation est nécessaire. C'est pourquoi une étude a été menée en interne afin de proposer des orientations.

### **5. CONTRE-PROPOSITION DU PROPRIETAIRE DU LOCAL OFFICE DE TOURISME A ORTHEZ**

Afin de mettre un terme définitif à l'occupation commerciale de ce local, le bureau émet un avis favorable à la proposition du propriétaire.

**6. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES SUIVANTS (APPELS D'OFFRES) :**

- Le bureau autorise son Président à signer l'accord cadre relatif au groupement de commandes pour la fourniture de granulats avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres, la société Dragages du Pont de Lescar (64230) et à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.
- Le bureau autorise son Président à signer l'accord cadre relatif au traitement des lixiviats de l'installation de stockage de déchets non dangereux d'Orthez avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres, l'entreprise Ovive/Mobipur (59113 Seclin) et à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

**7. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES AVENANTS SUIVANTS (APPEL D'OFFRES) :**

- Le bureau autorise son Président à signer l'avenant n° 2 au lot 1 ayant pour objet de définir les modalités de substitution de l'actuel cotraitant, la SARL Hélio projet suite à sa liquidation judiciaire. Le bureau d'études INSPYR Energies Environnement se substitue au cotraitant défaillant pour la suite de l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une crèche sur le site de l'école maternelle du centre située à Orthez. Il assumera l'ensemble des obligations issues du marché et mènera à bonne fin le contrat aux mêmes conditions que celles consenties dans le marché initial.

\*\*\*\*\*